

au long dans le procès-verbal de mesurage et bornage accompagné du plan figuratif y joint, dressé le même jour, 22 mai 1762, par M^{re} Noël Levasseur, arpenteur royal, en forme authentique et signé des parties, afin de servir, en même temps, de titre à Deguise.

Le plan figuratif indique "les bornes de la portion de terre et "fontaine vendues au dit Jean-Marie Deguise;" et sur l'alignement nord du chemin St-Jean, est marqué l'endroit d'une fontaine se déversant vers le coteau, avec l'inscription "fontaine d'Abraham Martin, dis- "tante de la borne sud-ouest de vingt-huit pieds;" ainsi qu'on peut le voir sur le fac-simile du plan photographié que nous présentons.

Plus tard Deguise désirant vendre se fit donner un titre plus effectif pour pouvoir transférer sa propriété, et les Dames Ursulines lui consentirent un contrat en forme probante, passé devant M^{re} Panet, notaire, le 28 septembre 1765; et à l'instant le même notaire passa un second acte de vente par Deguise à Jean-Marie Liénard Durbois dit Mondor, maître-tanneur. La pièce de terre y est désignée tel que ci-dessus, au lieu vulgairement appelé Fontaine d'Abraham Martin, et "suivant procès-verbal et plan figuratif d'icelle faits par le Sieur Noël "le Buisson (Levasseur),¹ arpenteur, en date du 22 mai 1762, ensemble le procès-verbal d'alignement dressé par M^{re} Lamorille, le 27 avril 1763".

Le chemin Saint-Jean d'alors avait été ouvert par l'ordonnance du Conseil Souverain du 20 juin 1667. Il passait dans la cour de la maison de feu Abraham Martin, après avoir longé un petit coteau à gauche et traversait ensuite les terres du Sieur de Repentigny et celles des Hospitalières. Son parcours était irrégulier et suivait les accidents du sol, comme le démontre l'angle prononcé de l'alignement du chemin sur le plan de Levasseur. Ce qui nous permet en même temps de fixer raisonnablement le site de la maison près de la *Fontaine*.

Mondor disposa de 40 pieds de front sur la profondeur ci-dessus, du côté du nord-est, en faveur de Chs Trudel, et vendit l'emplacement des 80 pieds restant à Joseph Belo dit Larose, par contrat devant M^{re} Deschenaux, notaire, le 19 juillet 1784.

Le même cens, les mêmes rentes foncière et constituée, appuyés sur cet emplacement et sa subdivision, continuent d'être perçus par les ci-devant seigneures du fief, sauf que les rentes sont devenues maintenant rachetables à volonté depuis l'abolition de la tenure seigneuriale. C'est par ce moyen qu'on a pu identifier le site du terrain concédé en référant aux lots du Cadastre officiel du quartier Saint-Jean, nos 3090, 3091 et 3092, appartenant à M. Hethrington, boulanger;

¹ Françoise Levasseur, veuve de Jean-Baptiste Gosset de dit duBuisson, avait épousé Pierre Buisson, de là le surnom.